

Forum Ouvert consacré à l'ordonnance sur le droit du bail

L'ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (OBLF) aura 30 ans en 2020, et bon nombre de ses dispositions remontent même à des actes législatifs antérieurs. Bien que cette ordonnance contienne des dispositions d'exécution centrales en matière de bail – un droit dont seules les grandes lignes sont réglées dans le code des obligations –, elle n'a fait l'objet que de modifications ponctuelles jusqu'à présent. Est-il judicieux et possible d'améliorer l'OBLF en vue de renforcer la sécurité juridique et de faciliter l'application du droit du bail dans la vie quotidienne? La question se pose au vu des remarques formulées en préambule et de la pratique parfois compliquée du droit du bail pour les propriétaires comme pour les locataires. En conséquence, pour initier le processus, l'OFL organise un Forum Ouvert.

Le Forum Ouvert est une méthode simple et efficace qui offre la possibilité aux participants de travailler avec plaisir et enthousiasme sur un sujet qui les concerne et d'apprendre les uns des autres dans un cadre donné. Cette approche a également pour effet d'accélérer les projets et les processus de changement en mettant un savoir collectif à la disposition de tous. Le Forum Ouvert apporte en un minimum de temps un maximum de résultats, dont certains que l'on n'aurait jamais pu imaginer. Il fait émerger la créativité et l'engagement personnel des participants, ce qui permet de tirer pleinement profit du potentiel individuel et collectif. Le Forum Ouvert sert ainsi à la fois à l'échange d'expérience et au développement professionnel. La méthode du Forum Ouvert s'est révélée particulièrement adaptée lorsque les problèmes abordés touchent différents indi-

vidus et différents groupes, mais que la question est si complexe que les personnes concernées ne sont pas à même d'identifier seules les solutions. L'ouverture des participants à l'égard des résultats optimise l'efficacité de l'approche. Le Forum Ouvert remplit ainsi toutes les conditions permettant de trouver des réponses aux questions et aux problèmes liés à la conception et à l'application de l'OBLF. Et ce, d'une manière nouvelle et globale appelée à perdurer au-delà du processus.

Les jalons du Forum Ouvert consacré à l'OBLF ont été posés en octobre 2019, lors de la séance du groupe de préparation constitué à cet effet. Les membres de ce groupe, issus de milieux intéressés par le droit du bail, vous invitent à participer au Forum Ouvert et à y apporter vos idées. Le Forum Ouvert se tiendra le 31 mars 2020 à Macolin.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le Forum Ouvert, y compris les modalités d'inscription:

www.ofl.admin.ch > Droit du bail > Forum Ouvert consacré à l'OBLF